

Motion du 27 avril 2022 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Louise Trottet, Christel Saura et Dalya Mitri Davidshofer: «Oui au recyclage gratuit des déchets électroniques».

PROJET DE MOTION

Constatant que chacun-e paie la taxe anticipée de recyclage (TAR) depuis 2003;

rappelant que les consommateur-trice-s suisses «doivent restituer leurs appareils usagés, soit l'électronique de loisir, les appareils de bureautique, d'informatique et de communication, ainsi que l'électroménager», conformément à l'ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA);

soulignant l'importance de recycler ces appareils, afin de lutter contre le gaspillage et la pollution que génère la production électronique (énergie, extraction, etc.);

regrettant que la Voirie de la Ville de Genève refuse de récupérer ces appareils, mettant la responsabilité sur les habitant-e-s de ramener des objets électro-ménagers encombrants, tels que frigos et télévisions («Les objets électriques, électroménagers ou électroniques sont exclus.»);

signalant que 41% des ménages en Ville de Genève ne possèdent pas de voiture (2010),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inclure les appareils électriques, électroniques et électroménagers usagés dans les objets récupérés par la Voirie au domicile des habitant-e-s en Ville de Genève, sans frais;
- de prévoir une solution logistique pour les personnes en situation de handicap.